

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 22/10/2025 - B2025/015767 - 2015 B 00457 - 810 829 846 - 2MRD

Désignation de l'entreprise : SARL 2MRD		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12		
Adresse de l'entreprise : 1 Rue de la Logistique		Durée de l'exercice précédent * 14		
Numéro SIRET * 8 1 0 8 2 9 8 4 6 0 0 0 2 3		Néant ☐ *		
		Exercice N, clos le, 31122024		
		N-1 31122023		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	
		Frais de développement *	CX	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 666
		Fonds commercial (1)	AH	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	
		Constructions	AP	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	
		Autres immobilisations corporelles	AT	372 674
		Immobilisations en cours	AV	
		Avances et acomptes	AX	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
		Autres participations	CU	29 015
		Créances rattachées à des participations	BB	
		Autres titres immobilisés	BD	
		Prêts	BF	
		Autres immobilisations financières *	BH	13 178
TOTAL (II)		BJ	421 533	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	
		En cours de production de biens	BN	
		En cours de production de services	BP	
		Produits intermédiaires et finis	BR	
		Marchandises	BT	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	214 665
		Autres créances (3)	BZ	19 856
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	112
		Disponibilités	CF	49 815
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	14 979
	Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	299 427
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
		Ecarts de conversion actif * (VI)	CN	
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	720 960
			IA	162 043
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	13 178
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :

Désignation de l'entreprise SARL 2MRD			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 20 000)	DA	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 860	5 860
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	52 740	52 740
	Report à nouveau	DH	96 796	87 127
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(89 059)	9 668
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	86 337	175 396
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	271 086	156 768
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	59 759	70 950
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	53 139	91 299
	Dettes fiscales et sociales	DY	87 593	77 865
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 004	101
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	472 580	396 982
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	558 917	572 378
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	256 301	262 091
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels
au 31/12/2024

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
67120000 - PENALITES AMENDES	450	
Totalisation	450	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cadre A										Néant ☐					
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
						1		Consecutives à une reévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
								2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF	6 666			
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Com - posants	M2			KP		KQ		KR					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Com - posants	M3			KS		KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	321 475	KW		KX					
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA					
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	56 602	LC		LD	1 182				
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes						LK		LL		LM				
	TOTAL III						LN	378 077	LO		LP	1 182			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
		Autres participations						8U	29 000	8V		8W	15		
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières						1T	13 178	1U		1V					
TOTAL IV						LQ	42 178	LR		LS	15				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)								OG	420 255	OH		OJ	7 863		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
						par virement de poste à poste		3		valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
						1		2		4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		D0		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LW	6 666	IX				
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY				
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB				
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME				
	Inst. gales, agencts et am des constructions						IS		MG		MH				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers					IU		MM	321 475	MN				
		Matériel de transport					IV		MP		MQ				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW	6 584	MS	51 200	MT				
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW				
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA				
	Avances et acomptes						NC		ND		NE				
	TOTAL III						IY		NG	6 584	NH	372 674			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		O0		M7			
		Autres participations						I0		O0X	29 015	OY			
Autres titres immobilisés						I1		2B		2C					
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	13 178	2F					
TOTAL IV						I3		NJ	42 193	NK					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)								I4		OK	6 584	OL	421 533	OM	

Exercice N clos le : 31 12 2024

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 2MRD

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SARL 2MRD										Néant ☐					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF	93	PG		PH	93					
TOTAL I			RK		RM	93	RN		RO	93					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC						
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	85 181	QE	32 897	QF		QG	118 078					
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	34 728	QM	5 728	QN	6 584	QO	33 872					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
	TOTAL II		QU	119 909	QV	38 625	QW	6 584	QX	151 950					
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	119 909	ØP	38 718	ØQ	6 584	ØR	152 043					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW						NY						NZ	
Total général non ventilé (NS + NT + NU)															
Total général non ventilé (NW - NY)															
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8							
Primes de remboursement des obligations						SP		SR							

Désignation de l'entreprise : SARL 2MRD						Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		9U	9V	10 000	9X	10 000	
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	10 000	TZ	UA	10 000
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	UB	10 000	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		UF			
		UG	10 000	UH			
		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.						10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

Désignation de l'entreprise : SARL 2MRD										Néant ☐			
CADRE A			ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	13 178	UV	13 178	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	214 665		214 665						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			Z1									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	600		600						
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	8 922		8 922						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP	137		137						
	Groupe et associés (2)			VC	8 900		8 900						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	1 298		1 298						
	Charges constatées d'avance			VS	14 979		14 979						
	TOTAUX			VT	262 678	VU	262 678	VV					
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
			des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B			ETAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	271 086		54 807		193 175		23 105			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	1 950		1 950							
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	53 139		53 139							
Personnel et comptes rattachés			8C	13 597		13 597							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	18 872		18 872							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	53 390		53 390							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 734		1 734							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	57 809		57 809							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	1 004		1 004							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	472 580	VZ	256 301		193 175		23 105			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	150 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	36 139	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : SARL 2MRD						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122024		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	
									WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	22 028	XE	22 128	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	100			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX		XW	450	
	Amendes et pénalités		WJ	450	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								18	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								ZN	
									WN	
									WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
TOTAL I								WR	22 578	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WS	89 059	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)								WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV	
									WH	
									WP	
									WW	
									XB	
									16	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)								XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *								ZY	
	Majoration d'amortissement *								XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quindecies A)	HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	XF		
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5					
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	XG		
		Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC			
		Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL					
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH	89 059	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI		XJ	66 481	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XO		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	0	XO	66 481	

2058A - Réintégrations diverses
au 31/12/2024

Libellé	Montant
Totalisation	

2058A - Déductions diverses
au 31/12/2024

Libellé	Montant
Totalisation	

Désignation de l'entreprise SARL 2MRD		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	17 075	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	17 075	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	66 481	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	83 556	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	19 645	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL 2MRD										Néant ☐ *	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	87 127	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves		ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	9 668		Dividendes		ZD				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE				
					Report à nouveau		ZF				
					Report à nouveau		ZG	96 796			
TOTAL I			ØF	96 796	TOTAL II			ZH	96 796		
(NB le total I doit nécessairement être égal au total II)											
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
					Exercice N :		Exercice N-1 :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	3 428	31 250				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8				XQ	104 046	103 345				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	15 169					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	138 848	215 385				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	135 352	180 906				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	396 842	530 886				
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	2 858	1 299				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS				9Z	3 202	5 017				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	6 060	6 316				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	147 021	204 552				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	64 916	93 290				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2024) *				ØB	225 048					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%	%				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0 ZR						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
REGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA				Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL				
					Plus-values à 19% JM		Imputations JC				
	Groupe : résultat d'ensemble. JD				Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO				
					Plus-values à 19% JP		Imputations JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH				N° SIRET de la société mère du groupe JJ						

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SARL 2MRD						Néant ☐ *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	Cf état 2059A-Détail..	6 584		6 584		
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SARL 2MRD**

Néant ☒ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SARL 2MRD**Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ④	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ⑤		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2025

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL 2MRD					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 2MRD				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectifs moyens du personnel	YP	4			
dont apprentis	YF	1			
dont handicapés	YG				
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL				
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	719 404			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK				
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL				
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	25 655			
TOTAL 1	OX	745 060			
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	755			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE				
Subventions d'exploitation reçues	OF				
Variation positive des stocks	OD				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT				
TOTAL 2	OM	755			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Achats	ON	19 448			
Variation négative des stocks	OQ				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	290 438			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	13			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	57 217			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9				
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY				
TOTAL 3	OJ	367 116			
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	378 699		
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)				SA	378 699
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.					
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	745 060			
Effectifs au sens de la CVAE	EY	4			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX				
Période de référence	GY	01/01/2024	GZ	31/12/2024	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR				

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3/1/2024

N° SIRET 81082984600023

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2MRD

ADRESSE (voie) 1 Rue de la Logistique

CODE POSTAL 42000

VILLE ST ETIENNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	3
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	
Totalisation	P5	3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	2 000
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Totalisation	P6	2 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination CLAMAR 42
 N° SIREN (si société établie en France) 914336755 % de détention 24,50 Nb de parts ou actions 490
 Adresse : N° 22 Voie Rue des Cèdres
 Code postal 42800 Commune CHATEAUNEUF Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination MARA ' A
 N° SIREN (si société établie en France) 908651318 % de détention 38,75 Nb de parts ou actions 775
 Adresse : N° 190 Voie chemin du Sauzet
 Code postal 69490 Commune VINDRY SUR TURDINE Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination BRICE ROBERT PARTICIPATIONS - B.R.P.
 N° SIREN (si société établie en France) 339868671 % de détention 36,75 Nb de parts ou actions 735
 Adresse : N° 15 Voie Rue Bossuet
 Code postal 69006 Commune LYON 06 Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)☒ 1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET

81082984600023

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2MRD

ADRESSE (voie) 1 Rue de la Logistique

CODE POSTAL 42000

VILLE

ST ETIENNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique SARL Dénomination AL2B

N° SIREN (si société établie en France) 879264935

% de détention

90,00

Adresse : N° 1 Voie RUE DE LA LOGISTIQUE

Code postal 42000

Commune SAINT ETIENNE

Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES

Au titre de 2023

Dénomination de l'entreprise : **SARL 2MRD**

Adresse : **1 Rue de la Logistique**

42000 ST ETIENNE

N° Siret de l'établissement principal : 81082984600023

Activité : **AGENCE IMMOBILIERE**

Code activité : 6831Z

Déclarant Nom du signataire **MICHAEL MARAS**

Qualité du signataire **GERANT**

A SAINT-ETIENNE

Le 30042025

I - GENERALITES

Période de référence Exercice du **01012024** au **31122024**

Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	
---	--

II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	378 699
Chiffre d'affaires de référence	A3	745 060
Chiffre d'affaires de référence du groupe*	B6	

* CA de référence du groupe : uniquement pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2011

III - REPARTITIONS DES SALARIES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

Code NIC	Numéro du département	Commune de localisation (En toutes lettres)	Code INSEE commune	Nombre de salariés
A4	A5	A6	A7	A8
00023	42	SAINT-ETIENNE	218	3,00
00031	69	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	264	1,00

B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE¹

[illegible]

1 (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)

Déclaration des loyers professionnels

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2025

[illegible]

**Formulaire obligatoire**

Au titre de l'année civile 2023

Néant

Dénomination de l'entreprise	SARL 2MRD	N° Siren :810829846
Adresse	1 Rue de la Logistique	42000 ST ETIENNE

X

Dénomination de la société mère		N° Siren :
Adresse		

[illegible]

Dont mt versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les org. agréés en vue du financement des PME

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

[illegible]

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

	1	2		

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL 2MRD	81082984600023	6831Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
1 Rue de la Logistique		
42000 ST ETIENNE		

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	

B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	

III. Bénéfices soumis au taux normal

l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	
---	---	--

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%

m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	
---	---	--



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2065-SD

(2025)

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Déclaration de versement de l'impôt sur les sociétés		01012024		31122024		☒	
Déclaration de versement de l'impôt sur les sociétés		☐		☐		☐	
Désignation de la société				Adresse du siège social			
SARL 2MRD							
SIRET 81082984600023							
Adresse du principal établissement				Ancienne adresse en cas de changement			
1 Rue de la Logistique							
42000 STE ETIENNE							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				SIRET			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
Activités exercées		AGENCE IMMOBILIERE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case		☐	
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%		Déficit	
		0				66 481	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%							
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%					
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐	
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A		☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies		☐		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art. 44 octies A		☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies		☐	
				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		☐	
				Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		☐	
				Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		☐	
				Autres dispositifs		☐	
				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			
				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W du CGI							
☐							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?							
OUI							
Si oui, indication du logiciel utilisé							
ComptabiliteExpert							
AXENS							
3 rue du 8 Mai 1945							
42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON							
Tél : 04 77 55 70 70							
Tél :							
N° d'agrément :							
Examen de conformité fiscale (ECF)							
☐							
prestataire :							

SARL 2MRD
31122024

Payées par la société elle-même	(a)
Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)

2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (c)

3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées (d)

4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus	(e)
	(f)
	(g)
(A préciser par nature sur les lignes e à h)	(h)

5. Montant des revenus distribués éligibles
à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (i)

6. Montant des revenus distribués non éligibles
à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (i)

7. Montant des revenus répartis		total (a à h)
a	b	
c	d	
e	f	
g	h	
i	j	
k	l	
m	n	
o	p	
q	r	
s	t	
u	v	
w	x	
y	z	
aa	ab	
ac	ad	
ae	af	
ag	ah	
ai	aj	
ak	al	
am	an	
ao	ap	
aq	ar	
as	at	
au	av	
aw	ax	
ay	az	
ba	bb	
bc	bd	
be	bf	
bg	bh	
bi	bj	
bk	bl	
bm	bn	
bo	bp	
bq	br	
bs	bt	
bu	bv	
bw	bx	
by	bz	
ca	cb	
cc	cd	
ce	cf	
cg	ch	
ci	cj	
ck	cl	
cm	cn	
co	cp	
cq	cr	
cs	ct	
cu	cv	
cw	cx	
cy	cz	
da	db	
dc	dd	
de	df	
dg	dh	
di	dj	
dk	dl	
dm	dn	
do	dp	
dq	dr	
ds	dt	
du	dv	
dw	dx	
dy	dz	
ea	eb	
ec	ed	
ee	ef	
eg	eh	
ei	ej	
ek	el	
em	en	
eo	ep	
eq	er	
es	et	
eu	ev	
ew	ex	
ey	ez	
fa	fb	
fc	fd	
fe	ff	
fg	fh	
fi	fj	
fk	fl	
fm	fn	
fo	fp	
fq	fr	
fs	ft	
fu	fv	
fw	fx	
fy	fz	
ga	gb	
gc	gd	
ge	gf	
gg	gh	
gi	gj	
gk	gl	
gm	gn	
go	gp	
gq	gr	
gs	gt	
gu	gv	
gw	gx	
gy	gz	
ha	hb	
hc	hd	
he	hf	
hg	hh	
hi	hj	
hk	hl	
hm	hn	
ho	hp	
hq	hr	
hs	ht	
hu	hv	
hw	hx	
hy	hz	
ia	ib	
ic	id	
ie	if	
ig	ih	
ii	ij	
ik	il	
im	in	
io	ip	
iq	ir	
is	it	
iu	iv	
iw	ix	
iy	iz	
ja	jb	
jc	jd	
je	jf	
jj	jh	
ji	jj	
jk	jl	
jm	jn	
jo	jp	
jq	jr	
js	jt	
ju	jv	
jw	jx	
ji	jj	
jk	jl	
jm	jn	
jo	jp	
jq	jr	
js	jt	
ju	jv	
jw	jx	
ja	jb	
jc	jd	
je	jf	
jj	jh	
ji	jj	
jk	jl	
jm		

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL 2MRD**
et Date de clôture de l'exercice **31122024**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

ETATS FISCAUX

31/12/2024

SARL 2MRD

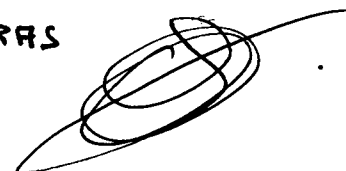
1 Rue de la Logistique

42000 ST ETIENNE

Comptes Annuels

au 31/12/2024

- Certifié sincère et Conforme
à l'original - LE GERANT
MICHAEL MARRAS



Andrézieux – Lyon – Saint-Etienne – Sainte-Sigolène

www.axens-audit.fr / 04 77 55 70 70



AXENS

Audit
Conseil
Expertise comptable

FACILITER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE



Écouter
Vos besoins



Sécuriser
Vos orientations



Éclairer
Vos choix

SOMMAIRE

<i>Attestation de présentation des comptes</i>	1
----- DOSSIER COMPTABLE -----	2
<i>Bilan Actif</i>	3
<i>Bilan Passif</i>	4
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	5
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	6
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	7
----- ANNEXES -----	8
<i>Règles et méthodes comptables</i>	9
<i>Immobilisations</i>	11
<i>Amortissements</i>	12
<i>Provisions</i>	13
<i>Créances et Dettes</i>	14
<i>Produits à recevoir</i>	15
<i>Charges à payer</i>	16
<i>Charges constatées d'avance</i>	17
<i>Produits constatés d'avance</i>	18
<i>Capital social</i>	19
----- ETATS FISCAUX -----	20
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	21
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	22
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	23
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	24
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	25
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	26
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	27
<i>2053 - Détail des produits et charges exceptionnels</i>	28
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	29
<i>BIC-RN 2054 bis - Ecart de réévaluation</i>	30
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	31
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	32
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	33
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	34
<i>2058A - Réintégrations diverses</i>	35
<i>2058A - Déductions diverses</i>	36
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	37
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	38

www.axens-audit.fr / 04 77 55 70 70



MEMBRE INDEPENDANT

FRANCEDEFI



AXENS

Audit
Conseil
Expertise comptable

FACILITER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE



Écouter
Vos besoins



Sécuriser
Vos orientations



Éclairer
Vos choix

SOMMAIRE

<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	39
<i>2059A - Détail des immobilisations cédées</i>	40
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	41
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	42
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	43
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	44
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1</i>	45
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1</i>	46
<i>1330CVAE - Déclaration de la valeur ajoutée</i>	47
<i>Déclaration des loyers professionnels / Page 1</i>	48
<i>2069RCI - Réductions et crédits d'impôt</i>	49
<i>Taux réduit IS page 1</i>	50



Certifié Sincère et
Conforme à
l'original

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	6 666	93	6 573	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	372 674	151 950	220 724	258 167
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	29 015	10 000	19 015	29 000
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	13 178		13 178	13 178
	TOTAL (II)	421 533	162 043	259 490	300 345
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	214 665		214 665	209 075
	Autres créances	19 856		19 856	36 512
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	112		112	112
	DISPONIBILITES	49 815		49 815	1 687
	Charges constatées d'avance	14 979		14 979	24 647
	TOTAL (III)	299 427		299 427	272 033
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		720 960	162 043	558 917	572 378

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

13 178

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	5 860	5 860
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	52 740	52 740
	Report à nouveau	96 796	87 127
	Résultat de l'exercice	(89 059)	9 668
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	86 337	175 396
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	271 086	156 768
	Emprunts et dettes financières divers (3)	59 759	70 950
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 139	91 299
	Dettes fiscales et sociales	87 593	77 865
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 004	101
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	472 580	396 982
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	558 917	572 378
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(89 059,09)	9 668,14
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		256 301	262 091
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

DOSSIER COMPTABLE

31/12/2024

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	6 666	93	6 573	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	372 674	151 950	220 724	258 167
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	29 015	10 000	19 015	29 000
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	13 178		13 178	13 178
	TOTAL (II)	421 533	162 043	259 490	300 345
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	Créances clients et comptes rattachés	214 665		214 665	209 075
	Autres créances	19 856		19 856	36 512
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	112		112	112
	DISPONIBILITES	49 815		49 815	1 687
	Charges constatées d'avance	14 979		14 979	24 647
	TOTAL (III)	299 427		299 427	272 033
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	720 960	162 043	558 917	572 378

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an13 178

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	5 860	5 860
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	52 740	52 740
	Report à nouveau	96 796	87 127
	Résultat de l'exercice	(89 059)	9 668
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	86 337	175 396
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	271 086	156 768
	Emprunts et dettes financières divers (3)	59 759	70 950
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 139	91 299
	Dettes fiscales et sociales	87 593	77 865
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 004	101
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	472 580	396 982
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	558 917	572 378
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(89 059,09)	9 668,14
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		256 301	262 091
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

ANNEXE

31/12/2024

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Le bilan de l'exercice présente un total de **558 917** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **745 820** euros et un total **charges** de **834 879** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-89 059** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Règles et Méthodes Comptables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes:

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constitué par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Conformément aux règlements 2015-06 et 2015-07 du 23 Novembre 2015 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables pour l'établissement des comptes annuels, la société a procédé à une étude de la valeur actuelle de ses actifs incorporels. La valeur actuelle de l'actif retenue est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. En cas de valeur actuelle inférieure à la valeur nette comptable de l'actif incorporel, une dépréciation est comptabilisée par la société.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles		93		93
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		93		93
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	85 181	32 897		118 078
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	34 728	5 728	6 584	33 872
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		119 909	38 625	6 584	151 950
TOTAL		119 909	38 718	6 584	152 043

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

--

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières		10 000		10 000
	Sur stocks et en-cours				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur comptes clients				
	Autres				
TOTAL GENERAL			10 000		10 000
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			10 000		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.					

--

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	13 178	13 178	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	214 665	214 665	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	600	600	
	Taxes sur la valeur ajoutée	8 922	8 922	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	137	137	
	Groupe et associés (2)	8 900	8 900	
	Débiteurs divers	1 298	1 298	
	Charges constatées d'avances	14 979	14 979	
TOTAL DES CREANCES		262 678	262 678	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	271 086	54 807	193 175	23 105
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	1 950	1 950		
	Fournisseurs et comptes rattachés	53 139	53 139		
	Personnel et comptes rattachés	13 597	13 597		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 872	18 872		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	53 390	53 390		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 734	1 734		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	57 809	57 809		
	Autres dettes	1 004	1 004		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		472 580	256 301	193 175	23 105
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		150 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		36 139			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

--	--	--	--	--	--

Produits à recevoir

		31/12/2024
Total des Produits à recevoir		60 971
Autres créances clients		60 000
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	60 000	
Autres créances		971
FOURNISSEURS AVOIR A RECEVOIR	835	
FORMATION A PAYER	137	

Charges à payer

		31/12/2024
Total des Charges à payer		32 061
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>INTERETS COURUS</i>	704	704
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FRS FACT NON PARVENUES</i>	11 711	11 711
Dettes fiscales et sociales <i>PROV CONGES PAYES</i> <i>PROV CH SUR CONGES PAYES</i>	13 597 6 048	19 645

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION CCA		14 979	14 979
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			14 979

--

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Capital social

		31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 000,00	10,0000	20 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		2 000,00	10,0000	20 000,00

SARL 2 MRD

Société à responsabilité limitée

Au capital de 20 000,00 euros

Siège social : 1 rue de la Logistique 42000 Saint - Etienne

RCS Saint - Etienne : 810 829 846

Assemblée Générale ORDINAIRE réalisée le 30 MAI 2025

**Au siège social de la SARL 2 MRD ARTHUR – LOYD
1 rue de la Logistique 42000 Saint - Etienne**

Les associés se sont réunis sur convocation régulière de la gérance

Il a été établit une feuille de présence signée par tous les associés

Monsieur Michaël MARAS

Madame Claire MARAS

LA SOCIETE BRICE ROBERT PARTICIPATIONS Représenté PAR LA SARL FINANCIERE DE ST SORLIN Présidente elle-même représenté par Mr Brice ROBERT

Monsieur MICHAËL MARAS préside la séance en qualité de gérant associé

Le président constate que tous les associés sont présents, l'assemblée peut valablement délibérer

Le président dépose et mets à la disposition des associés les documents suivants

Le bilan

Les comptes de résultats

La liasse fiscale

Le président déclare que tous les documents prévus par la réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation

Le président rappelle l'ordre du jour

Lecture du rapport de gérance

Approbation des comptes de l'exercice 2024

Affectation du résultat



Le président donne lecture aux associés du rapport de gérance

Une discussion sans débat s'engage entre les associés

Plus personne ne demandant la parole, Le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance approuve les comptes de l'exercice clôt au 31 décembre 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance décide d'affecter les résultats de l'exercice clôt au 31 décembre 2024

du déficit de – 89059 € en report à nouveau

Ces résolutions sont approuvées à l'unanimité

Fait à Saint Etienne le 30 MAI 2025

*Certifié sincère et
Conforme à l'original*

MONSIEUR Michaël MARAS



ARTHUR LOYD SAINT-ETIENNE
SARL 2MRD - 04 77 737 737
1 rue de la Logistique - 42000 SAINT-ETIENNE
SIRET 810 829 846 00023 - APE 6831Z
TVA FR83810829846

